La permanence

publié le 03/03/2008 - mis à jour le 20/03/2015

C’est un lieu permettant aux élèves de travailler en cas d’absence de leur professeur.

Comme tout lieu d’éducation, celui-ci est encadré par un règlement :

- Les élèves doivent se ranger devant la salle, laisser sortir leurs camarades avant de rentrer.
- Seul le chuchotement est autorisé.
- Les élèves doivent s’installer dans le calme.
- Ils doivent lever la main pour se déplacer et poser une question.
- L’agenda ne doit être sorti que pour y regarder le travail.
- Tout échange de "petits mots" est interdit.
- Le chewing-gum est interdit.
- Les élèves doivent toujours amener du travail à faire.
- Ils doivent respecter le matériel.
- Ils doivent ramasser les papiers et remettre correctement leurs chaises avant de quitter la salle.

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.